



Web@rc

Le Mag.



Nov 2013

numéro 5

LES NEWS DES PAS DE TIR LIGUE POITOU - CHARENTES

DANS CE NUMERO

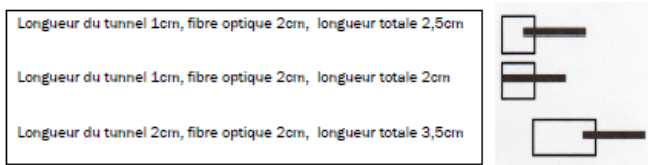
Infos arbitrage

Fibre optique

Rappel : la longueur de la fibre optique (arcs classiques uniquement) doit avoir une longueur maximum de 2cm en ligne droite.

Sur la longueur totale du viseur, la fibre optique est un élément séparé qui peut avoir une longueur maxima de 2cm en ligne droite. Le support de la fibre optique (tunnel) doit avoir une longueur maxima de 2cm.

Le tunnel et la fibre optique doivent être mesurés séparément.



Ainsi, les trois variations illustrées ci-dessus sont autorisées dans la mesure où la longueur de la fibre optique n'excède pas 2cm.

La fibre optique peut avoir une longueur supérieure à 2cm, mais elle doit se courber après la longueur maxima de 2cm en ligne droite.

(Interprétation de la FITA : Comité Technique en date du 13/05/2009).



Arc droit (long bow)

Comment savoir si un arc peut être utilisé dans la division arc droit (long bow) ?

Lorsque la corde est tendue, celle-ci ne peut toucher aucune partie de l'arc à l'exception des encoches de fixations (poupées). L'arc doit être nu et dépourvu de marques ou pièces pouvant aider à la visée.

Feuilles de marque : Utilisation du crayon à papier

Les crayons à papier sont-ils autorisés pour remplir les feuilles de marque ?

Réponse : certains pensent que cela pourrait favoriser la tricherie (possibilité de gommer).

La Fédération internationale répond que rien, dans nos règlements, n'interdit d'utiliser un crayon à papier et que la tricherie reste improbable dans la mesure où les concurrents remplissent correctement les feuilles de marque et effectuent les vérifications qui s'imposent avant que les flèches ne soient retirées de la cible.

C'est vrai, mais il faut avouer que ce n'est pas toujours le cas.

Le règlement dit que les arbitres doivent contrôler l'établissement des scores (article B.9.2.5 du règlement en extérieur et en salle). Alors il faut être vigilant, surtout quand un archer utilise un crayon à papier muni d'une gomme.

Les Rencontres Jeunes

Le chapitre "Rencontres Jeunes" du Manuel de l'Arbitre est supprimé. En effet, le Comité Directeur de la FFTA considère que ces rencontres doivent rester de la prérogative des ligues et comités départementaux dans l'organisation de l'accès aux premières compétitions pour les jeunes.

Un nouveau service sera étudié à destination des poussins.

(Comité Directeur des 26 et 27 janvier 2013).

Tenue des Archers

Il est rappelé que la FFTA autorise le port des bermudas et des pantacourts lors des compétitions officielles sélectives ou qualificatives pour les championnats de France.

Pour sa part, la World Archery exige le port du pantalon ou du short.

Flèche considérée comme non tirée

Un archer tire une flèche hors temps et cette flèche tombe dans la zone des 3 mètres.

Jusqu'à aujourd'hui, nous avons l'habitude de considérer cette flèche comme non tirée, selon les articles B.4.5 du tir en extérieur et B.4.4. du tir en salle.

Dorénavant, il faut considérer la flèche comme tirée : Le Comité des Juges de la W.A. donne priorité au tir hors temps. La flèche doit être marquée M, il ne faut pas rajouter de pénalité supplémentaire.

Changement de club

Un archer, ayant eu une interruption de licence pendant au moins une saison complète, qui prend une licence dans un nouveau club, ne doit pas être considéré comme ayant effectué un transfert. En fait, il faut considérer que cet archer prend une nouvelle licence (même s'il conserve son même numéro de licence) Cela lui permet donc de tirer en individuel et en équipes pour son nouveau club

(Cf. définition du transfert, Règlement Intérieur de la FFTA, article 11.1, 1er alinéa).

Les Capitaines d'équipe

Pour toutes les disciplines individuelles et par équipes, les entraîneurs (ou coaches, ou capitaines d'équipe) autorisés à avoir accès au terrain de compétition, doivent être titulaires d'une licence fédérale (hors poussin ou licence découverte). Ils peuvent être licenciés dans une autre structure que celle des archers qu'ils encadrent.



Qualifications d'office pour les championnats de France

Les champions de France de l'année précédente ne sont plus qualifiés d'office pour le championnat de France suivant. Il leur faut obligatoirement passer par les phases de qualifications définies par la FFTA.

(Comité Directeur des 26 et 27 janvier 2013).

Nouvelle organisation des examens d'arbitres en 2014

Le Comité Directeur de janvier 2013 a validé la proposition de la CNA modifiant l'organisation des examens d'arbitres à compter du 1er janvier 2014 et qui fait suite à la réunion des PCRA du 13 octobre 2012.

- la notion d'Arbitre Assistant disparaît : elle est remplacée par celle de "CANDIDAT ARBITRE"
- tous les questionnaires proposés pour les examens seront corrigés par la CNA
- la personne souhaitant s'investir dans l'arbitrage passe d'abord l'examen de Candidat Arbitre qui consiste en :
 - un questionnaire de 100 questions QCM (questions à choix multiples)
 - des questions basiques et courtes issues du Manuel de l'Arbitre
- avec l'obtention de l'attestation d'aptitude au jugement des cordons faisant suite au module V, le Candidat Arbitre conserve son statut durant 4 sessions suivant la date de réussite à l'examen
- avant la fin des 4 sessions, le Candidat Arbitre doit passer une ou plusieurs options pour devenir Arbitre Fédéral, option.....Il est possible de passer l'examen de Candidat Arbitre et l'option lors de la même session d'examen
- les prérogatives du Candidat Arbitre restent les mêmes que celles de l'Arbitre Assistant actuel (Règlements Généraux, article A.2.2.3.)
- si le Candidat Arbitre n'obtient aucune option avant la fin des 4 sessions, il perd son statut et devra repasser l'examen initial de Candidat Arbitre
- pour les Arbitres Assistants actuels, un délai de 2 ans à compter du 01/01/2014 (soit jusqu'au 31/12/2015) est appliqué pour passer une option et devenir Arbitre Fédéral. En cas d'échec à l'option, l'Arbitre Assistant devra passer l'examen initial de Candidat Arbitre tel que décrit ci-dessus
- dans les questionnaires de l'examen d'Arbitre Fédéral (option FITA, Tir en Campagne, Nature/3D), il y aura obligatoirement des questions portant sur le tir par équipes de la discipline.

Championnat de France en Salle

A partir de 2014, le championnat de France en Salle sera partagé en deux, et sera organisé à des dates différentes :

- ✓ championnat de France Jeunes (de benjamins à juniors mais sans les juniors arcs nus)
- ✓ championnat de France Adultes (de seniors à super vétérans). A noter que les arcs nus sont admis : vétérans, super vétérans et juniors regroupés avec les seniors.

Ces championnats intégrant toutes les divisions d'armes, y compris la division Arc Nu (bare bow), le Critérium en salle sans viseur ne sera plus référencé comme une compétition nationale.

(Comité Directeur des 26 et 27 janvier 2013).